

(/u l'arrêté n° 313/INTERPPS-DCPP-DPCE du 11.11.86 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation des Professeurs de l'École à l'INSSD de Brazzaville en tête MIBANGOU Grégoire, (régularisation);

(/u les résultats des Concours d'entrée à l'INSEED pour la formation des Professeurs de Lycée, session de Mars 1984 ;

(/u la lettre n°0029/MESSCA-CAD/EGEE-DPA du 23/11/87) du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Culture et des Arts transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°67/504 du 30-9-67 susvisé, Monsieur ML. NTSIMOTIJA Kemy, Professeur de CEG de 4^e échelon, indice 940 des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux Enseignement en service à Loubomo (Région du Niari) titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option : Mathématiques (1ère session 1986) délivré le 14 Juillet 1986 par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 3^e échelon indice 1010 ACC = Néant.

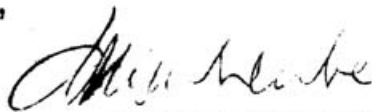
ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n°66/577 du 18/11/66 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 10.11.86, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORSC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 23 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

LE GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-



M. Richard LOUNGUI.-

AMPLIATIONS:

JURPC 1
DGFP/DGPCE 3
DGFP/BST 1
DGB 3
DCF 2
MESSCA/DGE -DPA 3
DOSSIER 3
INTERESSE 1
SGG/BC 2. /-